

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte-Rendu

Le jeudi 29 mars 2018,

A 18 heures 00, Siège - salle 2

Le vingt-neuf mars deux mille dix-huit, 18 heures 00, le Conseil d'Administration de la régie Office du Tourisme s'est réuni au Siège de l'Agglo - salle 2, sous la Présidence de Philippe ROBIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Étaient présents (13) : Colette VIOLLEAU, Caroline BAUDOUIN, Jacques BILLY, Isabelle BRAUD, Pierre BUREAU, Jean-Louis COPPET, Anne-Marie DRILLEAU, Yves GOBIN, Dany GRELLIER, Virginie JEANNEZ, Jean-Paul LOGEAIS, Philippe ROBIN, Jany ROUGER

Excusés (8) : Cécile VRIGNAUD, Amélie BELAUD, Pierre GONNORD, Jean-Luc GRIMAUD, James HERVE, Lydie RANGEARD, Anne-Marie REVEAU, Caroline TORRES FROMETA

Pouvoirs (6) : Cécile VRIGNAUD à Caroline BAUDOUIN, Amélie BELAUD à Colette VIOLLEAU, Jean-Luc GRIMAUD à Jacques BILLY, Lydie RANGEARD à Anne-Marie DRILLEAU, Anne-Marie REVEAU à Yves GOBIN, Caroline TORRES FROMETA à Philippe ROBIN

Absents (3) : Gaëtan DE TROGOFF, Robert GIRAULT, Jean-Jacques GROLLEAU

Date de convocation : Le 23-03-2018

Secrétaire de séance : Pierre BUREAU

1	ASSEMBLEES	2
1.1.	Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil	2
2	DELIBERATIONS	2
2.1.	AFFAIRES GENERALES	2
2.1.1.	Rapport d'Activités 2017	2
2.1.2.	Plan de communication 2018.....	2
2.1.3.	Création de nouveaux parcours de découverte numériques en Bocage Bressuirais : convention de partenariat avec le Département	3
2.1.4.	Produits boutique : fixation des tarifs à compter du 29 mars 2017	4
2.2.	RESSOURCES HUMAINES	5
2.2.1.	Mise à disposition individuelle d'un agent vers la Régie Office de Tourisme : convention avec la commune d'Argentonnay	5
2.2.2.	Gratification des stagiaires : abroge et remplace la délibération D-2014-11-05.....	6
2.2.3.	Dispositif Service Volontaire Européen : autorisation d'accueil d'un jeune à l'Office de Tourisme, et ouverture de crédits	7
2.3.	FINANCES	8
2.3.1.	Adoption BP 2018	8
3	QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS	11

1 ASSEMBLEES

1.1. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil

Voir PV du Conseil d'Administration du 7 mars 2018

2 DELIBERATIONS

2.1. AFFAIRES GENERALES

2.1.1. Rapport d'Activités 2017

Délibération : DEL-OT-2018-002

ANNEXE : Rapport d'Activités 2017

Commentaire : il s'agit d'adopter le rapport d'activité 2017 de la Régie Office de Tourisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-39 ;

Le rapport d'activités 2017 de la régie Office de Tourisme est soumis aux membres du Conseil d'Administration.

La régie Office de Tourisme est un service de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, ce rapport d'activité sera donc intégré au rapport de l'Agglomération du Bocage Bressuirais qui sera présenté au Conseil Communautaire lors de sa séance du 26 juin 2018 (à confirmer).

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme d'adopter le rapport d'activité 2017.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.2. Plan de communication 2018

Délibération : DEL-OT-2018-003

Commentaire : il est proposé d'adopter le plan de communication pour l'année 2018.

Le plan de communication, avec ses éditions 2018, est composé des éléments suivants :

Titre	Réalisé	Devis	Quantité	Livraison
Guide d'accueil	2 389.20 €		5 000	Mars
Carte touristique	1 519.20 €		10 000	Mars
Plastification 10 ex.		65.00 €	10	Mars
Set de table		2 500.00 €	80 000	Avril
Agenda		2 100.00 €		Juin
Brochure Tourisme Affaires - Impression		- €		
Affiches (<i>Chasse au Trésor et Visites Estivales</i>)		120.00 €	240	Juin
Brochure BDE		2 000.00 €	2 500	Juin
Courrier mailing BDE		250.00 €	2 500	Juin
Brochure groupes		900.00 €	1 000	Octobre
Courrier brochure groupes		200.00 €	1 000	Octobre
Vidéos hébergements		4 000.00 €		
Impressions diverses (<i>papier en-tête, cartes</i>)		400.00 €		
Stand (3 Rool UP 85/200)	158.40 €		1	Mars
Sacs, PLV, autres		1 898.20 €		
TOTAL		18 500.00 €		

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Office de Tourisme :

- **d'adopter le plan de communication 2018 présenté ci-dessus ;**
- **d'imputer les dépenses au Budget de Fonctionnement de l'Office de Tourisme.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.3. Création de nouveaux parcours de découverte numériques en Bocage Bressuirais : convention de partenariat avec le Département

Délibération : DEL-OT-2018-004

ANNEXE : Convention avec le Conseil Départemental

Commentaire : il s'agit de créer 3 nouveaux parcours de découverte numériques en Bocage Bressuirais en 2018 et d'approuver le partenariat avec le Conseil Départemental porté dans la convention.

Dans le cadre de la valorisation des itinéraires de randonnées en Deux-Sèvres et des espaces naturels sensibles, le Département a mis en place, en 2017, en partenariat avec l'office de tourisme du Bocage Bressuirais, un parcours de découverte numérique s'appuyant sur le dispositif " Terra Aventura ", piloté par le Comité régional du tourisme (CRT) Nouvelle-Aquitaine. Ce parcours se situe à Argentonnay et est fonctionnel jusqu'en mai 2018. Depuis juin 2017, le parcours « Terra Aventura » d'Argentonnay a accueilli 696 joueurs en 8 mois.

En 2018, le Département a souhaité reconduire le dispositif afin de permettre aux structures locales en charge du tourisme de développer de nouveaux parcours complémentaires sur leurs territoires s'appuyant sur les itinéraires de randonnées et les espaces naturels sensibles et de poursuivre le parcours existant.

L'Office de tourisme du Bocage Bressuirais en partenariat avec les acteurs locaux concernés a ainsi répondu à l'appel à candidature pour 3 nouveaux projets sur le territoire : à Mauléon dans le cadre de découverte de la Petite Cité de caractère, autour de Val de Scie à Nueil-Les-Aubiers ainsi que sur le site de Pescalis.

Après appel à candidature, l'Office de tourisme du Bocage Bressuirais a été retenu pour ces 3 nouveaux parcours Terra Aventura qui seront créés au printemps, pour une mise en ligne prévue fin juin 2018.

Le coût associé à la création de ces parcours est de 1 500 €/parcours et 200 €/an/parcours pour les frais de maintenance des 4 parcours sur notre territoire (les 3 prochainement créés et celui créé en 2017 sur Argentonnay).

Soit au total, un coût pour l'Office de tourisme du Bocage Bressuirais de **5 300 € pour l'année 2018** (4 500 € pour la prestation de création des 3 parcours et 800 €/an en frais de maintenance des 4 parcours).

Une fois les parcours créés, l'Office de Tourisme communiquera et informera le public sur ces parcours. En lien avec les communes et les acteurs locaux, il assurera la maintenance et le réapprovisionnement des caches et des objets s'y trouvant.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Office de Tourisme :

- **d'approuver la mise en place de 3 parcours de découverte numérique en Bocage Bressuirais tel que présentés ci-dessus et portés par la convention avec le Département des Deux-Sèvres annexée ;**
- **d'approuver la convention de partenariat présentée en annexe ;**
- **d'imputer les dépenses au Budget de l'Office de Tourisme.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.4. Produits boutique : fixation des tarifs à compter du 29 mars 2017

Délibération : DEL-OT-2018-005

Commentaire : il s'agit d'adopter les tarifs boutique réactualisés à partir du 29 mars 2018.

OUVRAGES	Nouveaux tarifs au 29/03/2018
365 jours en Deux-Sèvres	30€43
Bressuire, un territoire en harmonie	32€00
Bressuire, il y a 100 ans (nouvelle édition)	17€50
Broderie à fils tirés en Poitou	29€00
Les balades de Jazzy « Derrière la haie »	11€00
Circuit découverte Bressuire	Gratuit
Circuit découverte Mauléon	Gratuit
La Grande Guerre et les Deux-Sèvres	10€00
Les Deux-Sèvres Monumentales naturelles	10€00
Dictionnaire des noms de rue de Bressuire	19€27
Dictionnaire des peintres des Deux-Sèvres	19€00
Duhomard, l'apéritif qui pince	29€90
Le château de Bressuire en Poitou	35€50
Les Deux-Sèvres chemin faisant	39€55
Se souvenir d'Argenton-Château	25€36
Se souvenir de Mauléon et ses cantons	8€00

Revue d'histoire du Pays Bressuirais	13€00
Lettres & objets, guerre 1914-1915 dans le Bocage Bressuirais	8€00

CARTES POSTALES

l'unité	0€60
les trois	1€50
les 5	2€50

RANDONNÉE

Fiches 2 volets	0€50
Fiches 3 volets	0€60
Impression fiches 79 Rando en Deux-Sèvres	0€30
Marais Poitevin à Bicyclette	4€00
Topo guide des Deux-Sèvres à pied	14€00
Topo guide Sèvre Nantaise	12€80
Topo guide Vélo Francette	14€90

PRODUITS ALIMENTAIRES

Bouteille Bock Highland	10€00
Jus de pomme pétillant	4€50
Jus de pomme	3€00
Duhomard, rouge	10€00
Cidre Bio	4€00

AUTRES PRODUITS

100 secrets de la Sèvres Nantaise (boîte jeu)	20€00
Plaque émaillée Duhomard	18€00
Porte-monnaie en cuir	17€00

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme :

- d'adopter les tarifs de la boutique tels qu'exposés ci-dessus, applicables à partir du 29 mars 2018 ;
- d'imputer les recettes sur le Budget de la Régie Office de Tourisme.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2. RESSOURCES HUMAINES

2.2.1. Mise à disposition individuelle d'un agent vers la Régie Office de Tourisme : convention avec la commune d'Argentonnay

Délibération : DEL-OT-2018-006

ANNEXE : Convention mise à disposition Véronique Burgain

Commentaire : il s'agit d'accepter la mise à disposition auprès de la Régie Office de Tourisme du Bocage Bressuirais d'un agent de la commune d'Argentonnay.

Considérant l'actuelle convention de mise à disposition auprès de la Régie Office de Tourisme de Mme Véronique BURGAIN, agent de la Commune d'Argentonnay, approuvée par délibération DEL-OT-2016-014 du Conseil d'Administration du 12 octobre 2016, prenant fin au 31/10/2019 ;

Considérant le projet de nouvelle convention de la Commune d'Argentonnay annexé, pour la mise à disposition individuelle à la Régie Office de Tourisme d'un agent communal, Mme Véronique BURGAIN, en réponse à la demande de la Régie Office de Tourisme.

En accord avec la commune d'Argentonnay, il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à une nouvelle mise à disposition de l'agent intéressé aux conditions suivantes :

- Agent : Mme Véronique BURGAIN, adjoint administratif territorial,
- Employeur : commune d'Argentonnay,
- Emploi d'accueil : gestionnaire chargé de la coordination des hébergeurs touristiques du territoire
- Période : du 16 avril 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.
- Temps de mise à disposition : 80% de son temps de travail,
- Organisation de l'emploi d'accueil : 28h hebdomadaires réparties sur 4 jours ouvrés,

Le remboursement des frais par l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais à la commune d'Argentonnay est fixé selon les modalités suivantes :

- la rémunération, cotisations et contributions et charges y afférentes versées par la commune d'Argentonnay sont remboursées au prorata du temps où l'agent est mis à disposition, ainsi que les frais et sujétions auxquels s'exposera le fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions ;
- remboursement sur la base d'un état d'heures réelles qui sera adressé à l'Office de Tourisme du Bocage.

Cette nouvelle mise à disposition fera l'objet d'une nouvelle convention (voir projet en annexe jointe), mettant de cette façon un terme à la convention actuelle susvisée.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme :

- **de mettre un terme au 15 avril 2018 (à 24h) à l'actuelle mise à disposition de Mme Véronique BURGAIN par la commune d'Argentonnay auprès de la Régie Office de Tourisme ;**
- **d'accepter la nouvelle mise à disposition à compter du 16 avril jusqu'au 31 décembre 2018 inclus, de Mme Véronique BURGAIN, par la commune d'Argentonnay auprès de la Régie Office de Tourisme, aux conditions exposées et portées dans la convention jointe en annexe ;**
- **d'imputer les dépenses au Budget Primitif 2018 de l'Office de Tourisme.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2.2. Gratification des stagiaires : abroge et remplace la délibération D-2014-11-05

Délibération : DEL-OT-2018-007

Commentaire : en concordance avec la délibération du 19 décembre 2017 prise par la CA2B, il s'agit d'actualiser les modalités de gratification des stagiaires de l'enseignement - ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION D-2014-11-05.

Vu la loi n°2014-788 du 10 juillet 2017 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

Vu le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages ;

Vu la délibération n°D-OT-2014-11-05 du conseil d'administration de la régie OT du 12 novembre 2014 portant sur la gratification des stagiaires ;

Vu la délibération n°DEL-CC-2017-273 du conseil communautaire du 19 décembre 2017 portant sur la gratification des stagiaires, abrogeant et remplaçant la délibération DEL-C-07-2014-24 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

Considérant que la délibération OT-2014-11-05 susvisée prise par le conseil d'administration prévoit :

- Une gratification mensuelle obligatoire pour les stages de l'enseignement supérieur supérieurs à 2 mois ;
- Une gratification forfaitaire de 200 € pour les stages de l'enseignement secondaire supérieurs à 2 mois.

En concordance avec la délibération susvisée n°2017-273 du conseil communautaire du 19/12/2017, il est proposé au Conseil d'administration de l'Office de tourisme de retenir la proposition suivante :

1- Gratification stages de l'enseignement supérieur et secondaire

Depuis le décret n°2014-1420 susvisé, la gratification est obligatoire pour les stages de l'enseignement d'une durée supérieure à 2 mois avec une exception pour les stages relevant d'une formation délivrée en Maison Familiale Rurale (MFR) pour lesquels le seuil de déclenchement est fixé à 3 mois.

Il est proposé conformément à la réglementation de ne plus gratifier les stages relevant d'une formation MFR inférieurs à 3 mois.

Stage de l'enseignement supérieur et secondaire	Gratification selon décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages (Gratification en vigueur de 3.75€/heure de présence effective)
--	--

Il est proposé au Conseil d'administration de la Régie personnalisée Office de Tourisme :

- **de mettre en œuvre les conditions de la gratification selon les modalités exposées ci-dessus ;**
- **d'abroger et remplacer la délibération D-2014-11-05 du Conseil d'Administration du 12 novembre 2014 ;**
- **d'imputer les dépenses et recettes sur le Budget de rattachement concerné.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2.3. Dispositif Service Volontaire Européen : autorisation d'accueil d'un jeune à l'Office de Tourisme, et ouverture de crédits

Délibération : DEL-OT-2018-008

Commentaire : il s'agit d'approuver l'accueil d'un jeune en Service Volontaire Européen.

Vu l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 créant deux formes de Service Civique : l'engagement de Service Civique et le volontariat de Service Civique.

Considérant que le service volontaire européen est destiné à encourager la mobilité des jeunes de 18 à 30 ans. Il leur permet de se mettre au service d'un projet d'intérêt général à l'étranger durant 2 à 12 mois. Le SVE offre une expérience formatrice, développe la citoyenneté, permet de faire preuve de solidarité, de découvrir une autre culture, une autre langue, etc.

Il est proposé d'accueillir un jeune dans le cadre du *Service Volontaire Européen* selon les modalités suivantes :

- à hauteur d'un temps complet soit 35h00 hebdomadaire
- pour une durée d'un an
- pour les missions suivantes :
 - Informer les touristes à différents niveaux (Accueil physique et Téléphonique, réponses messagerie Office de Tourisme...) ;
 - Participer aux activités de vente de billets (événements sur le territoire dans la salle de spectacle...)
 - Travail informatique (Saisie sur base de donnée, nouvelle version du site web, éventuellement contenus et dimension linguistique..., animation d'ateliers numériques...)
 - Imaginer des actions commerciales à mener pour développer la marque Bocage des Enfants (séjours à destination des scolaires) à l'étranger via les villes jumelles de la communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (8 jumelages notamment à Bressuire)...

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Office de Tourisme :

- **de demander, auprès du service instructeur compétent, une accréditation pour l'accueil d'un « Service volontaire européen » conformément aux conditions exposées ;**
- **de prévoir au budget les crédits nécessaires à la mise en place de cet emploi ;**
- **d'imputer les dépenses/recettes sur le Budget de rattachement du poste.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3. FINANCES

2.3.1. Adoption BP 2018

Délibération : DEL-OT-2018-009

Commentaire : il s'agit de voter le budget principal de la Régie Office de Tourisme, non soumis à TVA.

Reprise anticipée des résultats antérieurs

Vu l'article L 1612-7 du CGCT ;

Il est proposé de reprendre de manière anticipée les résultats avant l'arrêté du Compte de Gestion et l'adoption du Compte Administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT REPRIS EN FONCTIONNEMENT	55 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT REPRIS EN INVESTISSEMENT	27 596,73

Présentation du Budget Primitif

Dépense de Fonctionnement	2017		2018
	Budgétisé	Réalisé	Proposition
011 - Charges à caractère général	306 018,11	290 484,73	281 900,00
6042 - Ach.Prest.Serv.(<>Terr.à Am.)	188 223,72	228 089,10	200 000,00
60612 - Energie - Electricité	1 200,00		
60613 - Chauffage urbain	1 200,00	922,55	1 000,00
60622 - Carburants	1 000,00	67,85	1 000,00
60623 - Alimentation		270,34	200,00
60631 - Fournitures d'entretien	200,00	179,89	200,00
60632 - Fournitures de petit Equip.	800,00	445,18	600,00
6064 - Fournitures administratives	1 200,00	824,13	1 000,00
6065 - Livres,disques,K7(Bib., Méd.)	500,00	27,30	200,00
611 - Contrat de presta. de services	7 535,00	8 374,00	10 000,00
6132 - Locations immobilières	2 000,00		
6135 - Locations mobilières	3 390,00	2 702,75	3 000,00
61522 - Bâtiments	500,00		
61551 - Matériel roulant	200,00	637,03	600,00
61558 - entretien répararautr fournit	200,00		
6156 - Maintenance	1 499,39	2 716,18	6 000,00
6161 - Multirisques	290,00	454,35	3 500,00
6182 - Documentation Gén. et Tech.	200,00		200,00
6184 - Vers. à des Org. de formation		39,77	300,00
6185 - Frais de colloques & séminaires		55,00	-
6188 - Autres frais divers	2 400,00	826,80	1 000,00
6228 - Divers	9 400,00	5 929,14	10 000,00
6231 - Annonces et insertions	10 000,00	1 800,00	3 000,00
6232 - Fêtes et cérémonies	6 100,00	1 521,85	1 500,00
6233 - Foires et expositions	7 500,00	1 414,00	3 000,00
6236 - Catalogues et imprimés	22 050,00	17 451,94	18 000,00
6238 - Divers	5 050,00		
6251 - Voyages et déplacements	15 320,00	7 714,44	7 000,00
6256 - Missions	1 260,00	436,95	500,00
6257 - Réceptions	4 400,00		
6261 - Frais d'affranchissement	5 000,00	2 332,63	4 000,00
6262 - Frais de télécommunications	4 000,00	4 271,74	4 500,00
627 - Serv. bancaires et assimilés	250,00	51,88	100,00
6281 - Concours divers (cotisations)	900,00	400,65	1 000,00
6283 - Frais de nettoyage des locaux	750,00	527,29	500,00

Dépense de Fonctionnement	2017		2018
	Budgétisé	Réalisé	Proposition
62875 - Aux communes membres GFP	1 500,00		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	237 100,00	212 445,15	247 000,00
6217 - Personnel affec comm memb gfp		50,00	
6218 - Autre personnel extérieur	66 000,00	49 262,99	
6332 - Cotisations Vers. au F.N.A.L.	120,00	104,77	
6336 - Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	2 000,00	2 001,09	
6338 - Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	300,00	316,01	247 000,00
64111 - Rémunération principale	24 000,00	25 977,84	
64112 - NBI, SFT & indem de Residence	350,00	354,08	
64118 - Autres indemnités	600,00	838,16	
64131 - Rémunération	93 500,00	86 625,33	
64138 - Autres indemnités		730,80	
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	31 130,00	28 787,97	
6453 - Cot. aux caisses de Ret.	10 500,00	10 713,30	
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 000,00	5 283,77	
6455 - Cot. pour assurance du Pers.	2 000,00	1 201,04	
6475 - Médecine du travail, pharmacie	600,00	198,00	
022 - Dépenses Imprévues			2 336,73
022 - Dépenses Imprévues			2 336,73
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	21 203,27
023 - Virement à la section d'inv.			21 203,27
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 542,46	13 542,43	7 260,00
6811 - Dot.AmorImm.Incorp.Corp.	13 542,46	13 542,43	7 260,00
65 - Autres charges de gestion courante	74 480,00	74 480,00	12 280,00
651 - Redevances pour concessions, brevets			1 000,00
65738 - Autres organismes publics	74 480,00	74 480,00	11 280,00
TOTAL Dépense de Fonctionnement	631 140,57	590 952,31	571 980,00

Recette de Fonctionnement	2017		2018
	Budgétisé	Réalisé	Proposition
002 - Solde d'exé reporté	55 948,57		55 000,00
002 - Solde d'exé. reporté	55 948,57		55 000,00
013 - Atténuation de charges		6 782,76	10 000,00
6419 - Remb. sur Rém. du Pers.		6 782,76	10 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	200 000,00	223 369,56	235 000,00
70688 - Autres prestations de service			
7088 - Aut.Prod.Act.Ann.(Ab.Vent.Ouv)	200 000,00	223 369,56	235 000,00
74 - Dotations et participations	375 192,00	374 592,00	271 980,00
74728 - Conseil Regional	15 000,00	15 000,00	
74751 - GFP de rattachement		247 512,00	260 000,00
74758 - Autres groupement	247 512,00		
7477 - Budget Com. et Fds structurels	112 080,00	112 080,00	11 980,00
7488 - Autres Att. et participations	600,00		
77 - Produits exceptionnels			

Recette de Fonctionnement	2017		2018
	Budgétisé	Réalisé	Proposition
773 - Mand. Ann. (Ex. Ant.) Att. Déch. 4a1			
TOTAL Recette de Fonctionnement	631 140,57	604 744,32	571 980,00

Dépense d'Investissement	2017		2018
	Prévu	Réalisé	Proposition
20 - Immobilisations incorporelles	25 042,46		16 560,00
2051 - Concessions, droits similaires - Report	25 042,46		16 560,00
21 - Immobilisations corporelles	2 554,30		39 500,00
2135 - Installations générales, agencements			12 000,00
2183 - Mat. de bureau et Mat. Inform.	2 554,30		27 500,00
TOTAL Dépense d'Investissement	27 596,76		56 060,00

Recette d'Investissement	2017		2018
	Prévu	Réalisé	Proposition
001 - Solde d'exercice reporté	14 054,30		27 596,73
001 - Solde d'exé. reporté	14 054,30		27 596,73
021 - Virement de la section de fonctionnement			21 203,27
021 - Virement de la section fonct.			21 203,27
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13 542,46	13 542,43	7 260,00
28181 - Instal. Gén., Ag. & Amenag divers	1 231,82	1 332,13	7 260,00
28182 - Matériel de transport	6 082,00	6 082,00	
28183 - Mat. de bureau et informatique	4 306,79	4 306,77	
28184 - Mobilier	1 763,38	1 763,38	
28188 - Autres immo corporelles	158,47	58,15	
TOTAL Recette d'Investissement	27 596,76	13 542,43	56 060,00

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme :

- de valider la reprise des résultats anticipés de l'exercice 2017 ;
- d'adopter le Budget Primitif 2018 présenté ci-dessus ;
- de voter le Budget par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3 QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

La séance est levée à 19h40.